

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le 07/03/2024

ID : 039-243900420-20240304-36_2024-DE



Extrait du registre des délibérations
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 04 mars 2024

Date de convocation

29 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, lundi 04 mars à 18h00 le Bureau de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Chamblay au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

Avenant convention Ecran mobile

N°36/2024

Nombre de membres

11

Présents

9

Représentés

0

Excusés

2

Votants

9

Présents

Mesdames Pate, Giancatarino, Hählen.

Messieurs Rougeaux, Bigueur, Brochet, Ramaux, Truchot, Vuillet

Excusés MM. Chevanne, Théry.

Absents

Vu la délibération n°50/2023 du 3 avril 2023, par laquelle le Conseil communautaire autorisait le Président à signer une convention avec la Ligue de l'enseignement de Franche-Comté dans le cadre de l'Ecran mobile,

Considérant que cet organisme va augmenter ses tarifs de 15€ par séance,

Considérant que le coût supplémentaire annuel s'élève à 300€,

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer un avenant à la convention avec la Ligue de l'enseignement de Franche-Comté.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Virginie Pate
Secrétaire de séance

